

# TELEPHONE

Toutes les chambres sont équipées de téléphones



## NUMÉRO D'APPEL DIRECT DANS VOTRE CHAMBRE

Le service du téléphone vous permet d'avoir un **accès direct au réseau public** et de disposer d'un numéro d'appel direct dans votre chambre.

- Un **code secret** vous garantit l'**usage exclusif** de votre ligne.
- Vos correspondants peuvent vous joindre directement **sans transiter par le standard**.

La mise en place de la prestation « service téléphone » se fait **directement depuis votre chambre**, en joignant l'opératrice.

Une notice explicative est à votre disposition dans votre chambre.



## PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation "service téléphone":  
**forfait de 5,34€** facturé lors de la demande de raccordement  
(Participation aux frais de maintenance et de gestion de l'installation)

A l'ouverture de votre ligne, **un crédit de taxes d'un montant de 30€** vous est accordé. Lorsque ce crédit est atteint, l'accès au réseau est interrompu.

Pour renouveler votre crédit de taxes, il vous appartient de **régler vos communications au service des Admissions (Bât 26)** du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le samedi de 8h à 12h.

A votre sortie de l'établissement, votre ligne est arrêtée automatiquement. Il vous est demandé de payer directement vos frais de téléphone au service des Admissions, situé à l'entrée principale.

## TÉLÉPHONE PORTABLE

Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité (risque de perturbations des appareils médicaux) et par décret ministériel, **l'usage des téléphones portables est strictement interdit dans l'enceinte de l'hôpital.**